ISSN 02203543

G.R.E.C.

N° 49-50

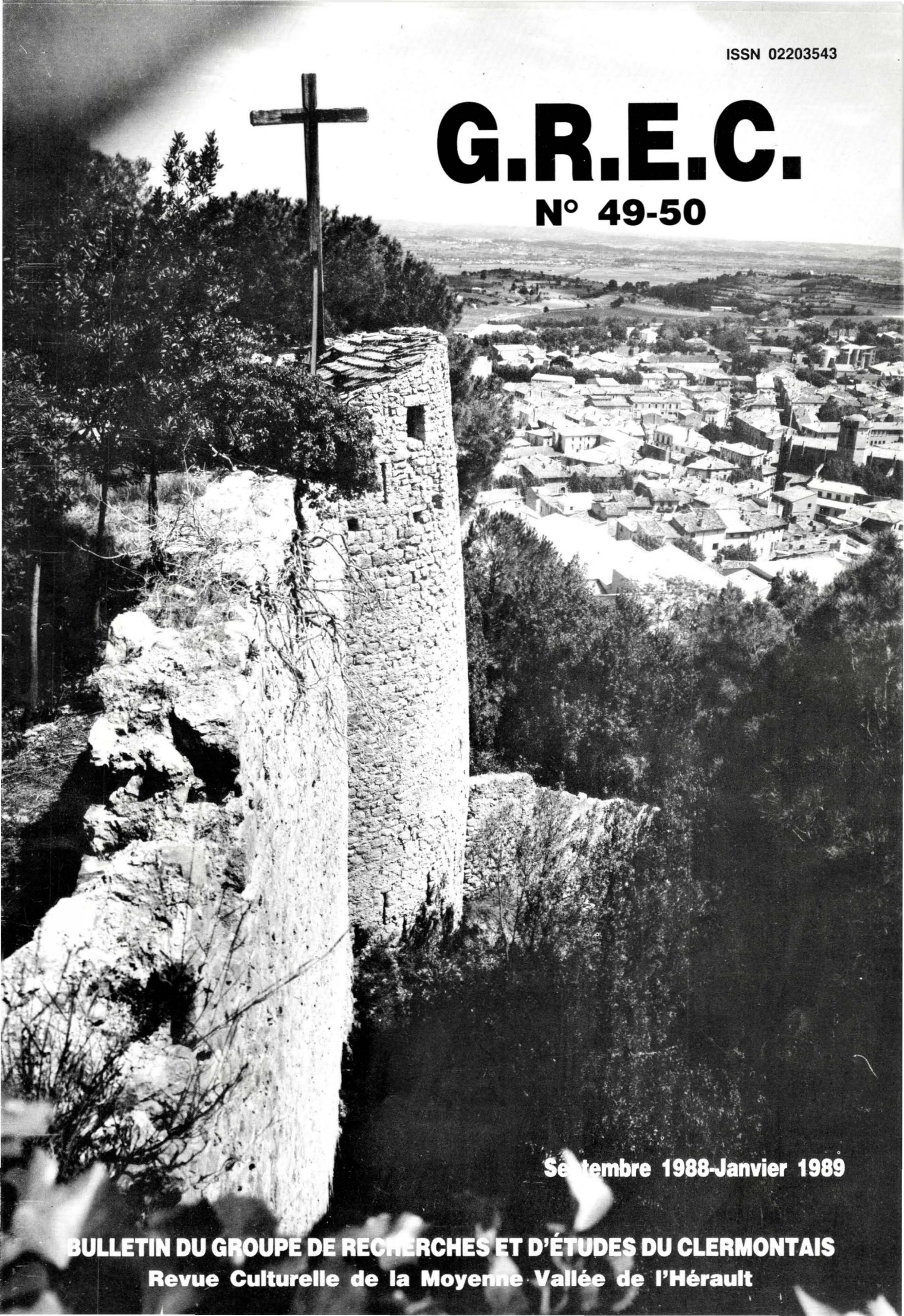

Septembre 1988-Janvier 1989

BULLETIN DU GROUPE DE RECHERCHES ET D'ÉTUDES DU CLERMONTAIS

Revue Culturelle de la Moyenne Vallée de l'Hérault

©Groupe de Recherches et d'Etudes du Clermontais (G.R.E.C.) : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

DE L'ORDRE DE GRANDMONT ET DE SON PRIEURÉ DE SAINT-MICHEL EN LODÉVOIS

(Commune de Soumont)

Dans les premiers temps d'un bref séjour en Limousin, il me fut expliqué que certains étangs de grande superficie avaient été réalisés à l'initiative des moines d'un certain Ordre de Grandmont, afin d'y élever le poisson qui constituait la seule matière animale qu'ils avaient de droit de consommer.

Désireux de me familiariser avec les lieux où j'étais appelé à évoluer, d'une part, et surpris que l'on ait pu ignorer volontairement la viande d'une des meilleures races bovines françaises d'autre part, je témoignais aussitôt une certaine curiosité à l'égard de ces religieux.

Un petit ouvrage traitant de l'Histoire de l'Abbaye de Grandmont en Limousin (1), obligeamment prêté, me permit d'accéder à un savoir que j'aurais certainement vite oublié s'il ne m'était apparu lors d'une invitation à Lodève, qu'un prieuré dénommé Saint-Michel de Grandmont se dressait encore à quelques kilomètres du village de Soumont.

Il m'était alors difficile de ne pas faire un rapprochement entre ces "hauts lieux" de la foi, et lorsque ce fut chose faite, grâce à l'obligeance des actuels propriétaires (2) de ne pas essayer de déterminer les raisons d'une telle coïncidence entre les implantations de l'Ordre et celles de nos exploitations minières.

Il est trop savoureux d'avancer pour s'en priver, que cela tient au choix des adeptes de l'Ordre, qui, si l'on en croit les historiques, recherchaient des sites isolés et sauvages, alors que l'uranium comme le précisait, sur une mission outre-mer, un ami géologue ne se trouve que dans des endroits impossibles.

Je n'utiliserai pas le qualificatif qu'il avait employé "pas chrétien" tant il est vrai et nous le verrons, que sur ce point concernant les gisements métropolitains, il avait tort.

I - L'ascension de l'ordre

L'histoire de Grandmont commence avec le retour d'Italie à la fin du onzième siècle d'Etienne de Thiers, plus connu sous le nom de Saint-Etienne de Muret, en raison de la donation par le seigneur de Rancon des terrains de Muret, sis près d'Ambazac en Limousin où l'ermite s'installa, et y recruta, semble-t-il, sans n'avoir rien fait pour cela, ses premiers disciples.

Ceux-ci furent vite si nombreux qu'il fallut rapidement concevoir la création des nouvelles communautés dénommées "celles". La renommée d'Etienne ne s'arrêtait déjà plus aux candidats au dénuement matériel de la vie monacale, ni aux humbles qui bénéficiaient de leurs attentions, elle avait gagné également les grands de l'époque. La première, l'Impératrice Mathilde d'Allemagne, princesse d'origine anglaise fit don en 1123 d'une dalmatique (3). Elle ouvrait la voie à de nombreuses autres largesses de la part de la Maison d'Angleterre tout au long des siècles où elle exerça sa suzeraineté sur l'Ouest de la France.

Il est à noter qu'Etienne de Muret ne profita que fort peu de cette manne, pas plus qu'il ne vécut à Grandmont, car il mourut en 1124, et l'Ordre ne s'installa en ces lieux qu'après sa mort quand le prévôt et les moines bénédictins d'Ambazac les contraignirent à quitter Muret. On peut ainsi convenir que si l'histoire de Grandmont commença avec le retour d'Italie aux alentours de 1067 d'Etienne de Muret, l'histoire de l'Ordre en tant que tel ne débuta que bien après sa disparition, c'est-à-dire en 1159 quand le Pape Adrien IV approuva la Règle de Saint-Etienne mise en forme par le quatrième prieur de l'Ordre.

Cependant dans l'intervalle de ces deux dates, l'Ordre connut une "expansion extraordinairement rapide" : expansion qui dut certainement beaucoup à plusieurs miracles que l'on attribua au défunt, ce qui lui valut la canonisation dans ce délai de 35 ans, sans que l'on sache au vu de ce que nous avons compulsé, à quelle date exactement elle intervint.

A) Développement de l'Ordre

Les raisons de ce développement doivent être appréciées en fonction du contexte de l'époque.

Si l'organisation de l'Ordre autour de la règle de Saint-Etienne avait de quoi conforter les vocations malgré l'extrême sévérité de celle-ci et la part particulièrement peu enviable faite aux convers, il faut se souvenir que nous sommes à la période des Croisades (1096-1270...).

En effet les populations de l'ancien empire romain d'Occident, depuis la chute de ce dernier au 5e siècle, s'étaient enfoncées dans l'obscurité de l'époque franque, puis du Moyen-Âge. La papauté qui motiva ces croisades sut développer l'élan mystique de ces populations pour leur plus grand bien et le sien. C'est l'époque où le droit de "mainmorte" (4) et les successions vacantes furent du plus grand profit pour l'Église d'Occident.

©Groupe de Recherches et d'Etudes du Clermontais (G.R.E.C.) : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Façade côté cour d'entrée, restauration actuelle. Carte postale (début XXe).

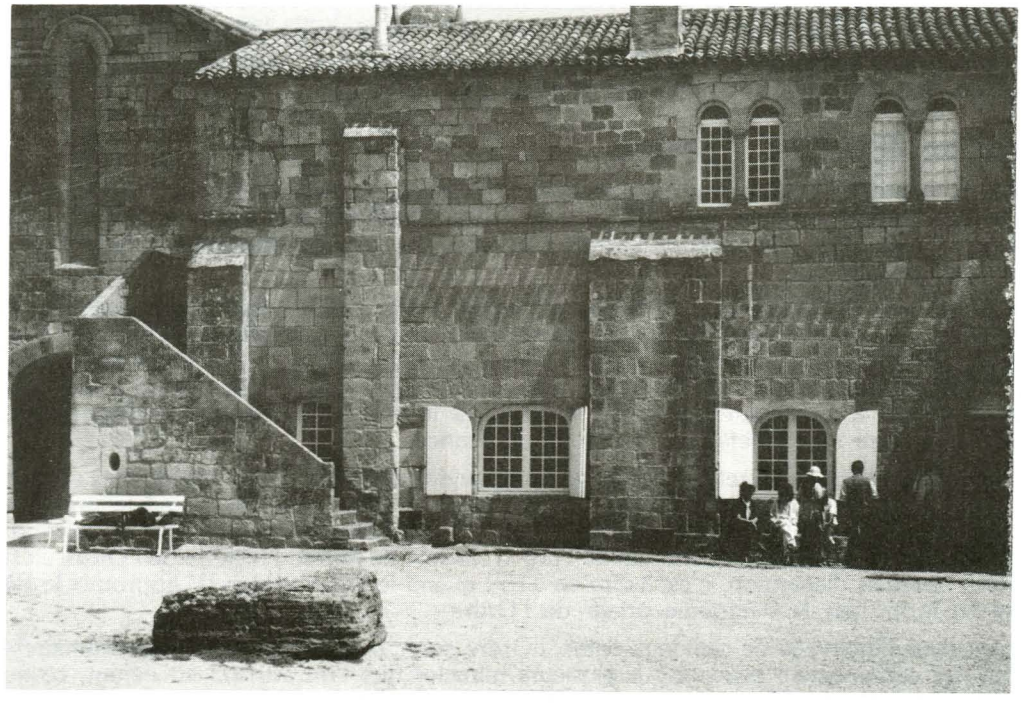

Les bâtiments, façade côté cour d'entrée en mai 1987 (photo Jacques Belot).

Si l'on ajoute à ces sources de revenus les libéralités des grands seigneurs qui avaient l'heur de revenir, ou de n'être pas partis en Palestine (libéralités qui sous Louis IX étaient obligatoires pour qu'un testament fût validé), on comprend qu'un Ordre qui donnait toutes les garanties de piété connaisse une expansion aussi rapide, tant au plan du nombre de ses religieux qu'au plan de son aisance matérielle.

Deux conditions du développement heureusement réunies à l'aube des quelques sept siècles d'existence de l'Ordre. Evidemment, d'autres facteurs intervinrent en faveur de cet essor.

©Groupe de Recherches et d'Etudes du Clermontais (G.R.E.C.) : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

L'organisation de l'Ordre

Celui-ci est dirigé par un Prieur (entendre Prior). Cette direction, assurée par un seul homme conseillé par son Chapitre, eut l'avantage d'être dévolue dans les premiers temps à des clercs honnêtes et de forte personnalité, qui surent s'imposer.

Chaque "celle" est placée sous l'autorité d'un "correcteur" (dont la nomination doit être approuvée par le prieur) qui veille à ce que les clercs méditent, étudient, et se taisent ; quant aux convers (5), qui sont laïques, qu'ils travaillent, et se taisent également. Tout ce silence n'était pas de nature à permettre la contestation...

L'essaimage des prieurés

Un historien, Louis Guibert, recensa en 1874, 160 maisons réparties à raison de 85 en Aquitaine, alors possession anglaise, le reste sur le domaine du Roi de France.

Cette dispersion, loin d'affaiblir l'Ordre, le confortait et participait à sa renommée dans les deux royaumes. Cela aussi bien auprès de leurs monarques qui rivalisaient de générosité pour attirer les grâces des religieux, que parmi les populations qui profitaient des retombées de ces richesses, dont les moines, qui ne devaient en jouir, les faisaient bénéficier.

A cette fonction de répartition des richesses, les Grandmontains ajoutèrent une sorte de politique de grands travaux, réalisation de plans d'eau, moulins, mise en culture de terres peu fertiles, défrichement qui leur valurent le qualificatif de "bonhommes", c'est dire que leur implantation dispersée géographiquement contribua à leur renommée, et par là, à la puissance de l'Ordre.

Influence sur la culture

A cette époque, clerc était synonyme de lettré, or clercs était aussi synonyme de religieux, et il est couramment admis que l'Eglise dans son ensemble fut en matière de lettres, des arts, de la culture en général le gardien des acquis, et le moteur du développement à cette période de notre histoire.

L'ordre de Grandmont ne faillit pas à la règle : en dehors de la prière les clercs consacraient leur temps à l'étude...

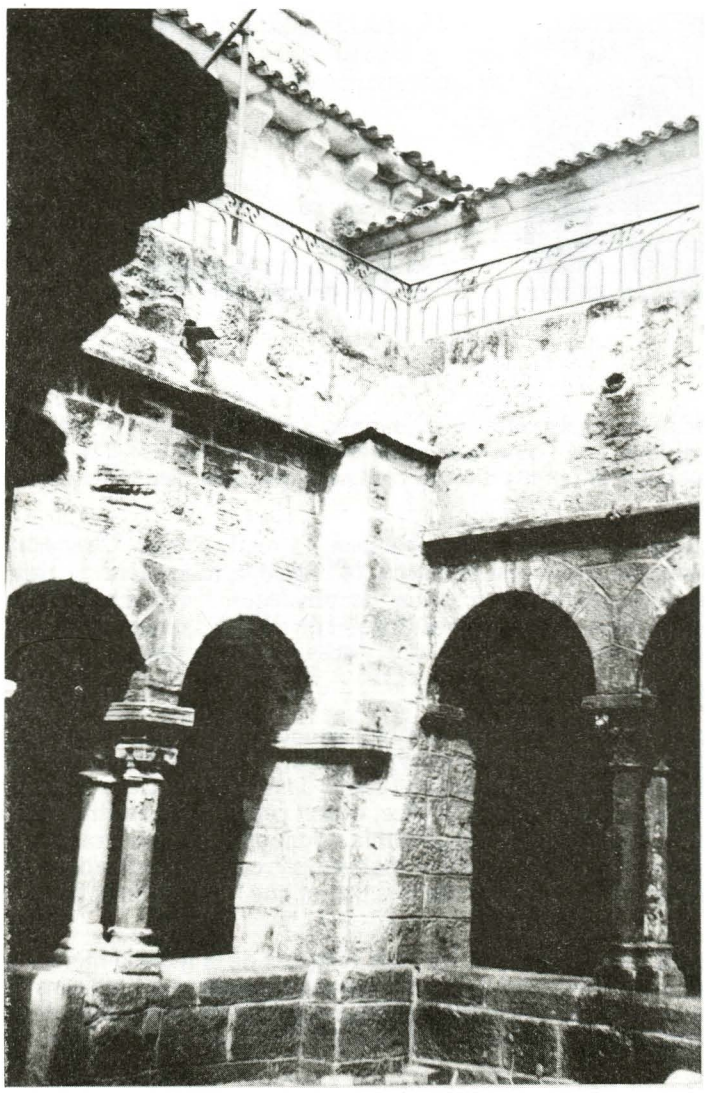

Intérieur du cloître (avril 1988)
photo Dominique Garcera

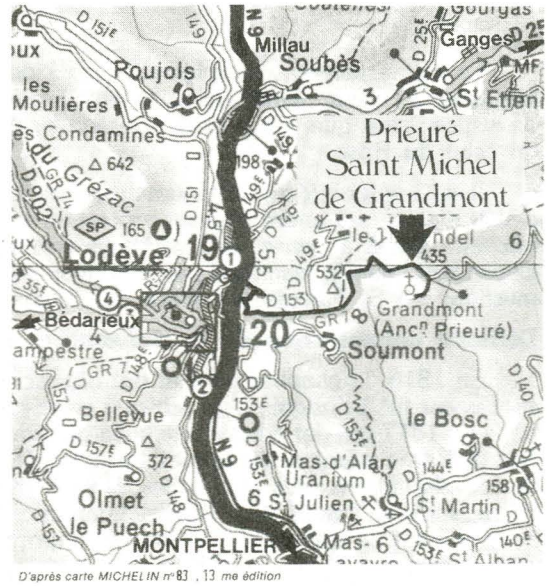

Reproduction carte Michelin.

©Groupe de Recherches et d'Etudes du Clermontais (G.R.E.C.) : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

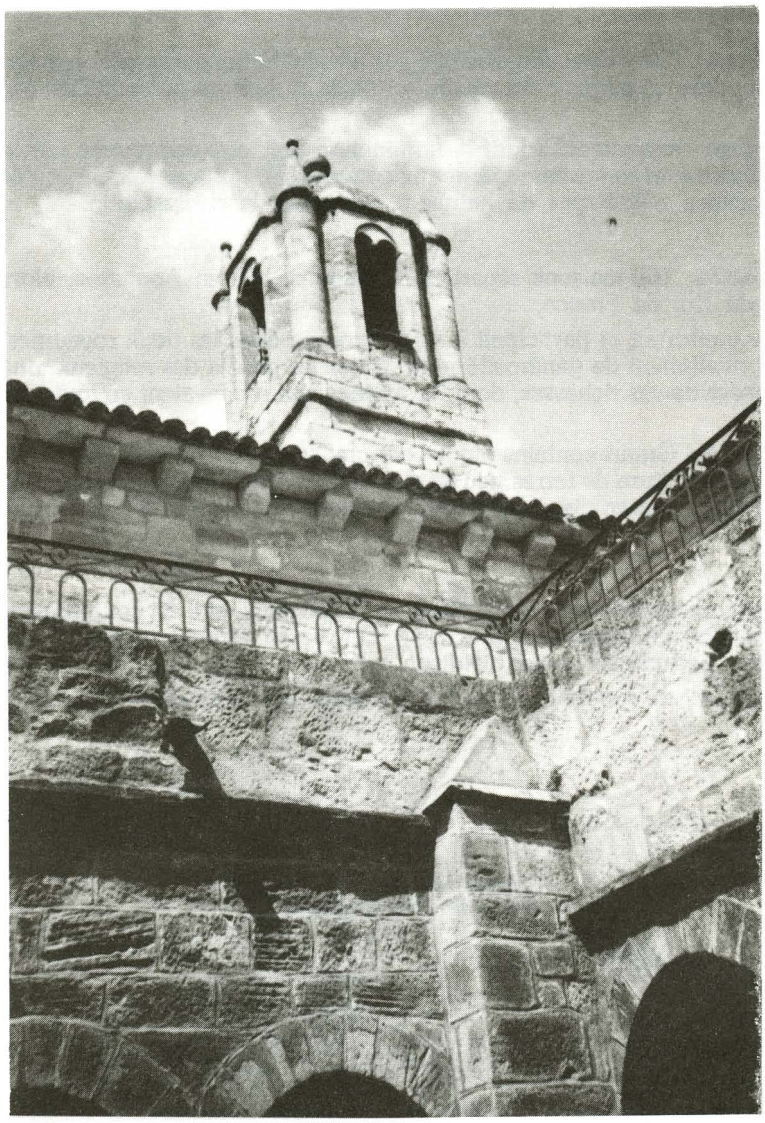

B) Saint-Michel de Grandmont

L'Époque "bonhommes"

La plus ancienne preuve de sa création est apportée par un acte en date de 1128 mentionné à l'Inventaire général des biens ayant appartenu aux religieux, dressé en 1773. On peut ainsi penser que le monastère fut édifié du vivant même de Saint-Etienne.

Les cinquante premières années d'existence du prieuré furent sans doute fort paisibles. Il en fut tout autrement en 1185 quand les frères convers, mécontents de leur sort, allèrent jusqu'à dessaisir le prieur général de l'Ordre, et le remplacer par un homme de leur choix. Malgré l'excommunication de ce dernier et une reprise en main vigoureuse du successeur légitime de celui dessaisi, les querelles reprirent de 1198 à 1228.

Ces querelles, aggravées par les rivalités entre tenants d'une allégeance au roi d'Angleterre et ceux favorables au roi de France ébranlèrent durement l'Ordre.

Le Prieuré de St Michel, après avoir bénéficié d'une période faite de silence, de dévotion, et de travail, à tel point que l'on ne rencontre à cette période de son histoire que quelques événements sans réelle importance, subit ces convulsions comme toutes les autres communautés.

Autre vue du cloître, avec clocheton.
Photo Jacques Belot (mai 1987)

Le calme revenu, il semblerait, au vu des documents retrouvés, que les faits saillants de ce 13e siècle se limitèrent à l'accumulation de biens par donations, et legs, et à l'obtention de prérogatives en matière d'impôts et de justice ; ainsi que, par voie de conséquence, à quelques différents d'ordre civil avec quelques seigneurs voisins, tel celui du Bosc.

Il est à noter que les sentences arbitrales furent toujours favorables aux religieux. Le roi de France, Charles IV, devait d'ailleurs prendre sous sa protection et sauvegarde royale, au début du 14e siècle le monastère de Saint-Michel... De là à penser que certaines communautés eurent plus ou moins de privilèges, il n'y a qu'un pas. Cependant l'intérêt manifesté par le pouvoir temporel semble coïncider avec le point de départ d'une période où la mystique de St Fulcran fait place dans l'ensemble des communautés à des visées moins nobles.

Difficile cohabitation de la richesse et de la vertu

En 1316, le chapitre général dut déposer le prieur de l'Ordre pour divers scandales. La nomination de son successeur fut à l'origine d'un schisme entre partisants de l'ancien et du nouveau prieur. Il fallut l'intervention du pape en 1317 qui dut édicter une bulle de réorganisation pour que l'ordre soit remis dans l'Ordre. Cette intervention de Rome même si elle relevait des compétences du chef spirituel de l'Église, n'était cependant pas étrangère à des considérations plus matérielles. N'est-il pas écrit : "que le Souverain Pontife n'ignorait rien des troubles fâcheux, mais qu'il avait pour l'Ordre Grandmontais une affection particulière motivée par cette considération qu'il avait possédé en commende un des plus importants prieurés" (sic). Il est dès lors patent que la commende (6) avait déjà commencé à miner l'Ordre.

A la suite de cette bulle, le prieur de l'Ordre devait être désigné par les seuls religieux de la maison-mère sous la dénomination d'abbé général. Cela ne fut pas sans créer une sorte de prédominance des religieux limousins sur les autres, à grade égal, si l'on peut user de cette terminologie. Chaque communauté, en contre-partie, devait désigner son supérieur. Enfin, le nombre des monastères fut ramené de 151 à 39, pourvus chacun d'une ou plusieurs annexes.

©Groupe de Recherches et d'Etudes du Clermontais (G.R.E.C.) : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Intérieur du cloître, couloir.

Une telle organisation, ne pouvait tendre qu'à une atomisation de l'autorité et à l'émergence de certains monastères bien dirigés, pourvus d'un grand nombre de clercs, et bien sûr, royalement protégés. C'est ainsi que le Prieuré de Saint Michel, alors que la moyenne était de 4 à 6, compta 14 frères répartis entre le monastère, et le Prieuré Combe Romal dans le diocèse de Rodez. Le début du 14e siècle à notre avis semble de ce fait marquer l'apogée de l'Institution.

Ce train de mesures permit toutefois à l'Ordre de retrouver une certaine stabilité dont il eut grand besoin pour résister à l'effet conjugué des guerres de religions et à l'instauration généralisée de la commende, qui fut certainement le facteur essentiel de la détérioration de son image. Etant entendu que les abbés commendataires étaient plus soucieux du revenu qu'ils tiraient de leur lettre, que du respect de la règle. Ainsi au début du 15e siècle, en 1410, il fut nécessaire de rappeler aux moines qu'il convenait de se faire maigre le vendredi de Carême... Quelques années auparavant, on leur avait adressé "de vives observations" touchant à leur tenue au-dedans et au-dehors... C'est dire qu'il devait y avoir quelque dérive par rapport à la vie du fondateur de l'Ordre.

II - Saint-Michel de Grandmont

Si l'on s'attache aux documents compulsés on se rend compte, une fois encore, que la chronique du 15e siècle est surtout alimentée par des différents inhérents à la propriété de nombreux domaines, au bénéfice de nombre de servitudes, et à l'affirmation de privilèges. A croire que ce prieuré géré en bon père de famille par ses différents supérieurs fut étranger à toutes les vicissitudes de l'Ordre.

C'est à peine si un acte en date du 27 janvier 1465 nous distrait un peu du long inventaire des biens acquis et des actions en justice inventées pour les protéger. Il s'agit de l'acte de nomination du Prieur de St Michel où on relève entre autres qualités dont est pourvu l'impétrant : "qu'il est né de légitime mariage"...

A) Du 16e au 18e siècle

Déclin de l'Ordre

A partir de 1502 alors même qu'il ne semble pas demeurer beaucoup d'informations autres que celles touchant à la vie matérielle, on a l'impression que "l'ombre s'épaissit sur le prieuré".

On peut imaginer que les troubles consécutifs aux guerres de religion furent de nature à préoccuper suffisamment les religieux pour qu'ils oublient un temps, de tenir leur journal. Cependant il serait bien étonnant que rien ne fût rapporté par écrit de la part des clercs. Tout porte à croire que ces écrits furent détruits. Ce fut probablement le cas à l'annexe de Combe Romal qui, avec ses dépendances, fut pillée, et le cloître gravement endommagé. Ce n'est qu'en 1626 que nous obtenons à nouveau des informations lorsque le Prieur commendataire Henri de Clermont du Bosc vint devant les prud'hommes-arpenteurs faire la déclaration de ses "possessions". Ce dernier terme est intéressant.

©Groupe de Recherches et d'Etudes du Clermontais (G.R.E.C.) : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

En effet, s'il ne s'agit pas d'une confusion de vocabulaire, on a bien là, par opposition à ce qui aurait été la propriété, l'essence de la commende. Cette dernière permettait de retirer sous forme viagère, les bénéfices d'un bien, que le seigneur temporel donnait en quelque sorte comme un fief. Les bénéfices de la commende n'étant cependant pas transmissibles. Autant dire qu'il convenait d'en retirer le maximum de fruits pour un minimum de frais : la succession étant sans importance.

Sursaut d'élan au 17e et précipitation du déclin

Pendant que l'Abbé commendataire de Saint-Michel dressait l'état de ses biens, l'Abbé général Rigaud de Lavaur, entouré d'ecclésiastiques dont les qualités étaient généralement reconnues, tel Vincent de Paul(e), mettait en œuvre une réforme destinée à revenir au plus près de la règle de Saint-Etienne. Il convient de noter qu'en même temps il s'efforçait de maintenir intacts les privilèges de l'Ordre, particulièrement en matière de juridiction. Sous la houlette de son successeur, un membre de l'Ordre, Charles de Fremon, introduisit des dispositions encore plus strictes que celles instaurées sous Rigaud de Lavaur.

Pour salutaires qu'auraient pu être ces dispositions, elles n'eurent pour effet que d'introduire une sorte de schisme. Dès lors, deux observances se firent face. Celle des traditionalistes, plus ou moins proches des principes de Saint Etienne, et celle de Charles de Fremon qui faisait figure de réforme. Le Prieuré de Saint Michel bénéficia de cette dernière, au moins temporairement. Son effectif religieux, réduit à un seul clerc, s'étoffa un peu. Mais le phénomène n'était pas localisé uniquement à Lodève. De 1.200 membres à l'origine, l'Ordre ne comptait à cette époque, les deux observances réunies, que 150 à 160 religieux.

On peut imaginer que la pauvreté des prieurés concommitante à cette réduction d'effectif était due à la baisse des vocations, surtout parmi les convers, dont on sait qu'ils étaient seuls à travailler sur les domaines.

B) Disparition de l'Ordre

D'aucuns pensent que les difficultés de l'Ordre étaient la conséquence de l'intrusion du séculier dans la vie monacale. Il est fort probable que cela soit fondé. Cependant d'autres raisons de l'effondrement de l'institution sont à considérer. Le 18e siècle ne fut pas celui des grands élans mystiques. A la supériorité intellectuelle dont disposait l'Église des 11e , 12e et 13e siècles, et dont elle s'était servie pour modeler le paysage social, administratif, économique et politique de l'Europe avaient succédé la contestation des protestants, le renforcement de l'autorité royale, et surtout, l'éclosion d'un savoir laïque que le sectarisme de l'Inquisition n'avait que retardé.

La disparition de l'Ordre fut précipitée en 1776 par l'intervention du Premier Ministre De Choiseul qui, lors d'une demande de réforme, sollicitée par les autorités religieuses, et laïques, auprès de Rome, dans le dessein avoué de restaurer les ordres religieux dans leur état d'antan, mit tout en œuvre pour qu'au contraire, un grand nombre de ces derniers soit dissous. Le premier à faire l'objet de ces sollicitudes était l'Ordre de Grandmont dont l'Evêque de Limoges, et l'Archevêque de Toulouse, convoitaient les revenus. Dans cette entreprise, certains dignitaires de l'Ordre apportaient leur concours, dans l'espoir que la réforme provoquerait un éclatement de ce dernier, ce qui leur permettrait d'être repris par d'autres congrégations. C'est le sort qui fut réservé aux deux derniers religieux qui se trouvaient encore à Saint-Michel en août 1778.

Arrière des bâtiments et chapelle (avril 88). Photo Dominique Garcera.

©Groupe de Recherches et d'Etudes du Clermontais (G.R.E.C.) : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

La nécropole (fouilles G.R.E.C 1983 (29/3 - 9/4 sous direction Michel Olive) (XII - XIVe)

Après que furent inventoriés les fondations pieuses, les quelques biens mobiliers destinés au service, les revenus immobiliers, ainsi que les biens utilisés pour la vie courante, fut déterminé le montant des pensions qui leur seraient versées. Puis on les pria d'abandonner le prieuré et ses dépendances.

Le monastère fut, sur la demande, largement motivée, de l'Évêque de Lodève, rattaché à l'Évêché, avec l'accord du roi, et affermé pour une durée de six ans. Le partage du revenu entre l'évêché et l'abbé commendataire ne furent pas sans déclencher quelques conflits, vite résolus par l'Assemblée Constituante. Celle-ci déclara le domaine de St Michel "bien national", et le fit mettre aux enchères (22 mars 1791).

C) Etat du prieuré de nos jours

Ce condensé serait certainement incomplet si l'on n'évoquait l'architecture de Saint-Michel, qui, à la différence de la "maison-mère", laquelle a disparu, est fort bien conservé, grâce aux soins apportés depuis à peu près un siècle, par les propriétaires successifs. Nous ne saurions d'ailleurs mieux faire que reproduire ce que l'un d'eux a écrit à ce sujet :

"L'architecture est un modèle de sobriété et de rigueur comme l'architecture cistercienne tout à fait à ses débuts.

Il existe une architecture grandmontaine dont les plans et les détails se retrouvent dans de nombreuses maisons de l'Ordre, une architecture-type que l'on retrouve en grande partie dans le prieuré de Saint Michel, bâti lui aussi suivant un plan rectangulaire. L'église se trouve au nord du rectangle, orientée en général est-ouest. L'aile orientale est occupée par la sacristie, la salle capitulaire et le réfectoire du rez-de-chaussée. Le dortoir au premier étage est accessible par un escalier faisant saillie à l'extérieur. Au sud devait se trouver la cuisine et à l'ouest la grange et le fournil.

A l'intérieur du quadrilatère s'élevait le cloître sur lequel s'ouvraient l'église, la sacristie et la salle capitulaire, ainsi que la cuisine et les dépendances. De là un escalier rejoignait le premier étage où se trouvait le dortoir.

Quant à l'église, elle dénote "une volonté d'uniformité dans la simplicité". La nef n'a aucun éclairage latéral. Le sanctuaire est très simple et relié directement à la nef. Il n'y a plus de transept. Le chœur est un peu plus large que la nef. Celle-ci est voûtée en berceau brisé qui est souligné par un cordon en quart de nord. Il y a deux entrées latérales, l'une vers le sud qui relie la nef au cloître, l'autre du côté du nord qui est ouverte à l'extérieur, présente un style discret et très fin. Son architecture est composée de trois rangées de voussures.

Les petites colonnes qui les supportent ont des chapiteaux minces les uns sans décoration, certains ornés de feuillages.

©Groupe de Recherches et d'Etudes du Clermontais (G.R.E.C.) : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Le dolmen de Coste Rouge. Phot. Dominique Garcera (avril 1988).

L'éclairage de l'église, devenue une cave vinicole (7), est obtenu par trois fenêtres élancées, "à pointes obtuses, ouvertes au chevet".

Comme l'église, le cloître est d'un style roman avec son système de galeries à doubles arches cintrées retombant au milieu, sur deux colonnettes et latéralement sur de larges piliers. Les voûtes des galeries sont en forme d'ogives à nervures croisées et parallèles.

Les chapiteaux des piliers ont rarement des ornements. Certains toutefois ont, soit des feuilles rayées et des dentelures, soit des rosaces. Des restaurations ont été effectuées le siècle dernier.

L'église est surmontée d'un petit clocher très curieux. D'après Renouvier, il serait contemporain de l'abbaye. Il n'est pas facile de découvrir son âge exact. L'existence d'un dôme le rapprocherait de celui de l'église de Sainte Eulalie de Montpellier, mais la présence de pyramidions en forme d'éteignoirs dans le clocher de Grandmont écarte toute ressemblance. Il est possible que le clocher ait été édifié à plusieurs reprises. Il n'est pas dans l'axe principal de la nef de l'église : il est bâti au-dessus du mur qui sépare l'église du cloître.

Du côté nord de l'église, adossée à celle-ci, se trouve une chapelle moins longue, moins haute et moins étroite que l'église, consacrée à Saint Michel. Elle a été édifiée en 1335 grâce à une fondation de Béranger de Vailhauquez nous dit M. Vitalis (8). Sur la façade est percée une fenêtre. A l'intérieur une voûte en ogive, des murs terminés par une petite corniche. Le chevet est éclairé par trois fenêtres."

Le prieuré de Saint-Michel de Grandmont reste, malgré ces adjonctions et quelques modifications, un bel exemple de style roman. Il est regrettable que par suite des consignes données par le fondateur de l'Ordre, il ne soit pas possible de dater avec plus de précisions sa construction. Il convient de rappeler qu'il a été édifié en faveur d'un Ordre qui a bénéficié d'un grand rayonnement au cœur du Moyen-Age et dont les Prieurs ont joué un grand rôle dans la politique d'apaisement. Un Ordre qu'il faut bien se garder de confondre avec les grands Ordres de Cluny, de Citeaux, des Chartreux et des Prémontrés, un Ordre plus modeste mais qui a eu sa règle propre et une architecture originale.

Paul Miramont

Nous tenons à adresser nos sincères remerciements à Dominique Garcera pour sa constante collaboration dans la préparation de cet article (NDLR).

©Groupe de Recherches et d'Etudes du Clermontais (G.R.E.C.) : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Annexe

Voici deux extraits de l'ouvrage de M. l'abbé M. Terre "L'Ordre de Grandmont et le prieur de Saint-Jean-les-Bons-Hommes" (essai historique, N.D. des Sept Douleurs, 1951) pour compléments (NDLR).

p. 37-38 : **Saint-Michel de Grandmont**

Bien qu'on ignore la date exacte de la fondation de ce prieuré, le style du monument permet de la fixer vraisemblablement à la fin de la seconde moitié du XIIe siècle. Il était situé non loin de Lodève, dans l'Hérault.

Les bâtiments quoique remaniés à diverses époques notamment au XVe siècle, dans certaines de leurs parties, sont à peu près intacts dans leur ensemble et ce prieuré est un des mieux conservés de tous ceux qui subsistent encore.

L'église possède un clocher original en forme de campanile, d'ailleurs peu élevé, qui est unique en ce genre. On sait en effet, que les Grandmontains, comme les Cisterciens, évitaient le clocher comme un luxe inutile. Celui de Saint-Michel rappelle la forme bizarre d'un minaret. Il est construit en pierre et recouvert en dôme. Sa forme est quadrangulaire, avec les angles amortis par des pyramides. Les côtés sont éclairés par quatre baies ogivales à arcs géminés, dont la retombée intérieure est suspendue dans le vide. Il ne semble pas que ce campanile soit contemporain du monastère, mais plutôt une initiative de quelque prieur.

Comme à Saint-Jean-des-Bonshommes, on retrouve à Saint-Michel l'escalier extérieur conduisant au dortoir. Mais la partie la plus précieuse du monastère est sans contredit le cloître roman parfaitement conservé.

p. 39 : **Camberoumal,** près de Saint-Beauzély (Aveyron), dont les bâtiments qui subsistent en totalité sont devenus une exploitation agricole.

Ce prieuré appartient au style roman de transition de la fin du XIIe siècle. Les arcatures des portails et la voûte de la nef sont en arc brisé, alors que les baies de l'église et celles des bâtiments claustraux, ainsi que les chapiteaux des colonnes ont conservé la forme romane.

En juxtaposant le plan de Camberoumal avec celui de Saint-Jean (les Bons-Hommes, prieuré de Sauvigny-le-Bois, près d'Avallon, diocèse d'Autun), on met en évidence leur complète similitude. La parité des deux façades au levant, avec leurs douze cellules est frappante. Ce sont les mêmes formes, les mêmes dimensions, le même appareil. Seules diffèrent les colonnes extérieures de l'abside pour leur chapiteau sculpté et par le glacis qui les surmonte.

A l'entrée du prieuré. Phot. Jacques Belot (avril 1987).

©Groupe de Recherches et d'Etudes du Clermontais (G.R.E.C.) : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Notes :

(1) André Lanthonie : "Histoire de l'abbaye de Grandmont en Limousin"

(2) Monsieur Henri Bec

(3) Vêtement romain en forme de tunique, bordé de pourpre, emprunté aux Dalmates. Le port en fut imposé aux diacres à partir du pape Sylvestre (IVe siècle)(NDLR - Petit Larousse Illustré).

(4) Mainmorte : état des vassaux attachés à la glèbe et privés de la faculté de disposer de leurs biens - état des biens inaliénables, comme ceux des communautés religieuses, hôpitaux...soumis à une taxe spéciale dite "de mainmorte", destinée à tenir lieu de droits de mutation (NDLR - Petit Larousse Illustré)

(5) Convers(e) : se dit de toute personne employée au service domestique d'un couvent (NDLR - Petit Larousse Illustré)

(6) Commende : usufruit d'une abbaye ou prieuré accordé par le pape

(7) ces travaux entrepris sous la famille Vitalis, sont actuellement poursuivis, à grande échelle, par la famille Bec (voir photographie)

(8) Etienne Vitalis acquit le site en 1849 (NDLR)

Sources bibliographiques

A) Archives et documents

- archives familiales et sources personnelles
- archives nationales (Paris) et autres (Toulouse, Carcassonne...)
- archives notariales (MM. Babot, André Belmont, Brun (18e s) - Coussergues (15e) - Gay, Joseph Granier (19e) - Albin Hebrard (19e) - Pinet (15e) - Puech (17e), Valette (18e) - notaires en la résidence de Lodève - idem - Jean Séguret (18e), notaire à Saint-Jean de la Blaquière
- archives de l'hôpital de Lodève
- Capitulum générale ordinis Grandimontis, apud Petrum Bresche, Parisiis, 1643 (Annales de l'ordre)
- Compoix diocésain de Lodève (1633)
- Gallia christiana, tome 2
- Inventaire général de tous les titres...ayant appartenu aux religieux (1773)

B) auteurs

. A. de Diou : "Trois notes" (1874-1876-1877) sur l'Ordre de Grandmont (bulletin monumental).
. Fleury Claude (1640-1723) : "Histoire ecclésiastique"
. Mgr Guerin : "Les Bollandistes" (T. II, fév.)
. Guibert L. : "Destruction de l'Ordre de l'abbaye de Grandmont". Paris, H. Champion éd., 1877
. R.P. Helyot : "Histoire des Ordres monastiques et religieux"
. P. Longueval : "Histoire de l'église gallicane"
. E. Martin : "Les Guilhems", Marseille, 1892
. F. Ogier : "Description de la vraie croix de l'abbaye de Grandmont", (Paris, Henault, MDCLVIII)
. Plantavit de la Pause : "Chronologia presulum lodovensium", 1634
. Abbé Rouquette : "Notice sur Combe-Romal (Congrès Scientifique de France, à Rodez, tome 2).